

PROJET DE TERRITOIRE

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Communauté de communes Cœur de France

ORDRE DU JOUR :

1. Renouvellement de la Convention territoriale globale 2025 - 2029
2. Les enjeux et les objectifs pour la nouvelle période
3. Le calendrier



Cœur de France

20/11/2024

1. Présentation générale de la Convention territoriale globale

La convention territoriale globale, un outil pour le développement de votre territoire



C'est avant tout
votre projet...

... pour les habitants de
votre territoire

Elle permet de
coordonner l'action
de tous les acteurs
qui agissent pour les
familles

La Ctg :
une
démarche
partenariale

La Ctg : une
démarche
globale

Elle vise à renforcer
l'efficacité, la cohérence et
la coordination des services
mis en place pour les
habitants des territoires.

Ces services couvrent : la
petite enfance, la jeunesse,
le soutien à la parentalité,
l'animation de la vie sociale,
l'accès aux droits et
l'inclusion numérique, le
logement, la prise en
compte du handicap...

1. Présentation générale de la Convention territoriale globale

La convention territoriale globale, un outil pour le développement de votre territoire

- La CTG 2021-2024 est signée par :
- CDC Cœur de France
 - Commune de Saint Amand Montrond
 - Commune d'Orval
 - Commune de Marçais
 - Commune de Saint Pierre les Etieux
 - Conseil Départemental
 - Mutualité Sociale Agricole
 - Caisse d'Allocations Familiales



Cœur de France

20/11/2024

RAPPEL DU CADRE DE RENOUVELLEMENT



- Une Ctg dont découle des financements importants :
La Ctg conditionne la possibilité de conclure ou renouveler les Cof (conventions d'objectifs et de financement) qui apportent plus de 1 120 000 € par an aux gestionnaires de services aux familles (principalement les collectivités).
La Ctg permet de soutenir les projets d'investissement et de soutenir les projets.
- Des principes incontournables pour la Caf :
 - ✓ Une Ctg 2025-2029 sur le périmètre géographique de la CDC.
 - ✓ Une animation opérationnelle de la Ctg par des chargés de coopération avec une implication forte des élus

Cœur de France

2011/1/2024

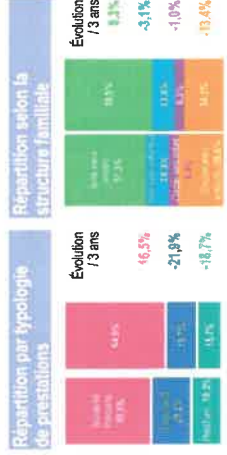


Evolution de la population (Données Insee RP 2021)

2015	2021	Evolution 2015/2021
18 840	18 103	-3,9%

Allocataires Caf (Données Caf 2021)

2018	2021	Evolution 2018/2021
3 583	3 705	3,4%
7 768	7 561	-2,7%



Les enfants allocataires (Données Caf 2021 & INSEE)

2020	2021	2022	Evolution sur trois ans
129	124	147	-14,3%

Naissances

moins de 3 ans	03-05 ans	06-11 ans	12-17 ans
366	384	835	816

Nombre d'enfants allocataires

138	173	326	306
-----	-----	-----	-----

Indicateurs de fragilité sociale (Données Caf 2021)

Allocataires bas revenus ¹	35,9%
---------------------------------------	-------



Remdez-vous des droits

Nombre de naissances, séparation, impayés de loyers, logements indécents, perte d'un proche	Nb de prises d'assistance ²
	120

Actions parentales 2023

Nb de structures financées	3
----------------------------	---

Numerique

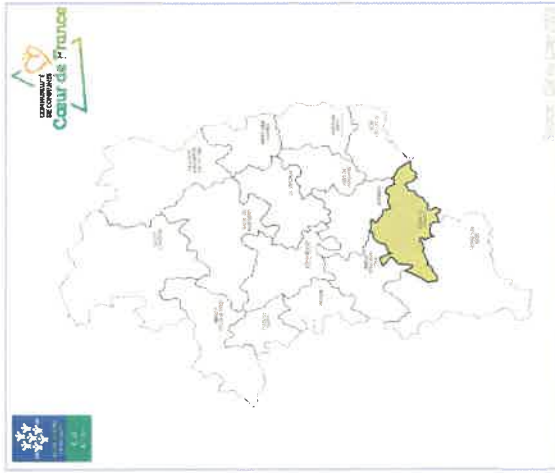
Indice de fragilité numérique	3
Promeneurs du net	8
Espace public numérique	0

Données Caf 2022

¹ Indicateur bas revenus 2021 = CDTF
² de l'observatoire de l'accompagnement social 2023
³ au moins un mois dans l'année

⁴ pour un enfant maternel
⁵ accueil de loisirs sans hébergement

PORTRAIT DE TERRITOIRE



Taux de couverture en modes de garde (Données Caf du Cher 2022)

National	59,3
Départemental	64,0
Communauté de communes	73,2

Poids financier de la Caf (en €)

Prestations familiales et sociales versées en 2019	1 877 410
Prestations d'action sociale versées (Psa, Psa, Bonus CTG) ⁶	1 121 929
Subventions versées en 2023	392 764

Accueil individuel (Données Caf 2022)

Nombre d'assistants maternels actifs ³	79
Nombre moyen enfants mois de six ans gardés ⁴	3,4
Nombre d'assistants maternels de 55 ans ou plus	5
Nombre de Relais petite enfance	1
Nombre de Maisons assistants maternels	1

Accueil collectif (Données Caf 2022)

2022	Nb. structures	Nb places
Halle garderie	1	14
Crèche	0	0
Multi-accueil	3	54
Micro-crèche	0	0
Clas	1	1
Centre social	2	2
Espace de vie sociale	1	1
Lieu d'accueil enfance-parents	0	0
Aish ⁵ périscolaire	2	2
Aish extrascolaire	2	2
Prestation de service Jaumes	0	0

CŒUR DE FRANCE

STRUCTURES ET DISPOSITIFS *



- Légende :**
- Multi-accueil crèche
 - Maison d'assistants maternels
 - Halte garderie itinérante
 - Relais petite enfance
 - Aish périscolaire
 - Zone projet éducatif territorial
 - Aish extrascolaire
 - Promeneurs du net (Nb services - nb Psh)
 - Actions/ Reaap (Nb actions)
 - Centre social
 - Espace de vie sociale
 - Quartier prioritaire de la ville
 - Maison France Services
 - Antenne Caf

Ensemble des structures et dispositifs présents sur le département :

- FEUNESSE :** Aish extrascolaire, Aish périscolaire, Accueil jeunes, Zone projet éducatif territorial, Prestation de service Jaumes, Promeneurs du net (nb services - nb Psh)
- PARENTALITÉ :** Contrat local d'accompagnement à la scolarité, Lieu d'accueil enfants-parents, Actions Reaap, Zone junior de services parentale
- ACCÈS AUX DROITS :** Maison France Services, Bts Tracer Services, Car
- ANIMATION DE LA VIE SOCIALE :** Centre social, Espace de vie sociale, Quartier politique de la ville, Zone France rurale, Mobilisation IFRR

* Tous les cartes de territoires prioritaires Caf

Convention territoriale globale De la communauté de communes Cœur de France ENJEUX 2025-2029



OFFRE DE SERVICE : PETITE ENFANCE - SPPE (SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE)

Diagnostic et analyse des besoins – 3 ans
sur l'ensemble de l'EPCI (points forts, risques, éléments de comparaison)

La **communication renforcée**

à destination des familles et des professionnels (RPE de l'Arppe, monenfant.fr, sensibilisation inclusion PR18, MAM)

2024

2029

Accompagner les parents dans leur rôle éducatif (REAAP)

Nouvelle proposition : chant prénatal, bébé lecteur, ateliers langue des signes bébé, Comité d'animation jeunes saint-amandois

Accompagner la **qualité de l'offre** d'accueil

Enjeu identifié par la Caf:

En 2029, les familles avec enfants de moins de 3 ans ont un égal accès à l'information et à une offre sur le territoire de la CDC.



PRÉSENTATION DU SPPE

A compter du 1er janvier 2025,

les **communes** seront les « **autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant** ».

La loi leur accorde **quatre compétences** :

- 1° Recenser les besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de service aux familles, ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire *(pour toutes les communes)*.
- 2° Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans et les futurs parents *(pour toutes les communes)*.
- 3° Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil disponibles sur le territoire *(pour les communes de plus de 3 500 habitants)*.
- 4° Soutenir la qualité de ces modes d'accueil *(pour les communes de plus de 3500 habitants)*.

Les communes de **plus de 10 000 habitants** devront instaurer un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant et se doter, à partir du 1er janvier 2026, d'un **relais petite enfance**.

Le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévoit notamment « **les modalités de développement quantitatif et qualitatif ou de redéploiement des équipements et services d'accueil du jeune enfant** ainsi que le **calendrier de réalisation et le coût prévisionnel des opérations projetées** ». Ces modalités portent notamment sur l'accessibilité financière et géographique de l'offre d'accueil, en particulier pour les familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail, de leur état de santé, d'une situation de handicap ou de la faiblesse de leurs ressources ».

Les communes ayant conclu avec la Caf une convention territoriale globale intégrant déjà ces éléments, seront dispensées de l'établissement de ce schéma.

OFFRE DE SERVICE : ENFANCE-JEUNESSE

Sensibilisation à l'usage du **numérique**
Formation des agents à devenir **PDN**

Réflexion autour de l'**axe jeunesse**.
Etat des lieux, diagnostic et communication

Création d'un comité d'animation des jeunes

Le **travail de réflexion** sur le PEDT

2024

2029

Soutenir l'axe "parentalité" via le REAAP
SUD (action familles et réseau "parentalité")

Le **travail en réseau** des professionnels de l'enfance et de la jeunesse

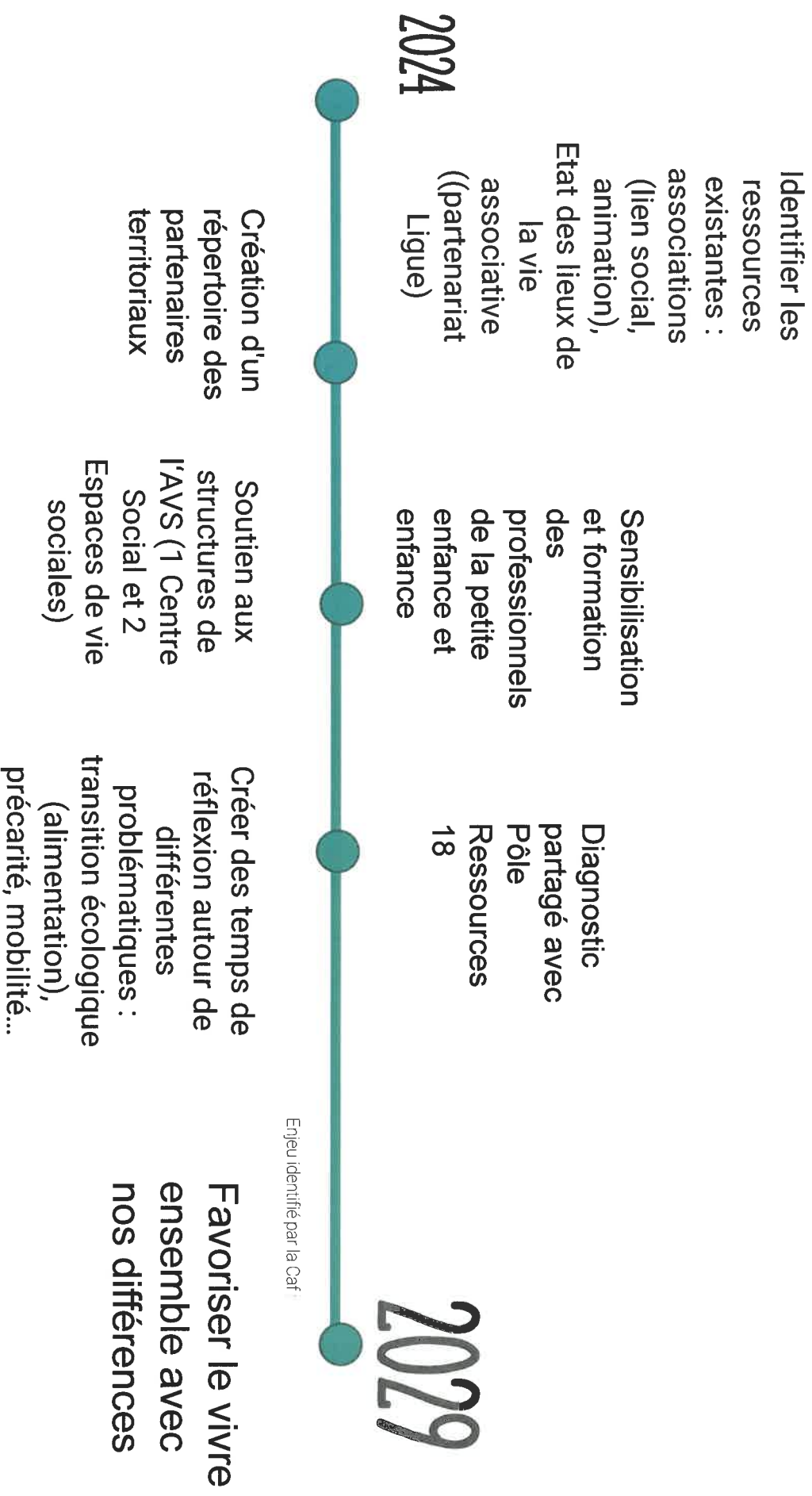
Développer de **nouveaux partenariats** (MD A, Mission locale, FJT.....)

Enjeu identifié par la Caf :

En 2029, les familles, enfants et jeunes accèdent à des services et structures adaptés à leurs besoins sur le territoire de la CDC.



ANIMATION DE LA VIE SOCIALE



Enjeu identifié par la Carf



ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES

2024

Identifier les
ressources
existantes

Améliorer les
échanges entre
les secrétaires
de mairie du
territoire.

Améliorer la
connaissance des
services aux familles par
une **communication**
accentuée.

2029

Enjeu identifié par la Caf

Tous les habitants du
territoire accèdent à
leurs droits et aux
services. Les solidarités
de proximité se
développent



Le poste de chargé de coopération

- Le chargé de coopération suit la mise en œuvre et coordonne les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de coordination du territoire.
- Son positionnement au sein de la collectivité doit lui permettre d'appréhender **l'ensemble des axes et l'ensemble du territoire de la CTG.**
- Il participe au **pilotage et au suivi des projets définis dans le cadre du projet social de la collectivité** en coordonnant les activités des établissements, des dispositifs et des services petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité etc.
- Il mène ses missions en lien direct avec les partenaires institutionnels et/ou associatifs du territoire et au côté de la Caisse d'Allocations Familiales et du Département.
- Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu avec les décideurs du territoire et en mobilisant des expertises externes.
- En tenant compte des orientations stratégiques (priorité politique et enjeux locaux), des leviers et contraintes budgétaires et des impératifs opérationnels, il participe à l'élaboration de dispositifs adaptés aux besoins et aux spécificités locales.
- Il accompagne l'innovation sociale en proposant un suivi et un appui méthodologique aux actions innovantes se déployant sur le territoire.
- Il est co-financé par la Caf .

La plus-value et mise en œuvre sur votre territoire



Comité de pilotage
Cœur de France

02/10/2024

